

Jeu concours online hansgrohe – 125 ans hansgrohe
Règlement du concours

ARTICLE 1 – OBJET DE CE REGLEMENT

La société

- HANSGROHE Belgique SA, ayant son siège social au Boulevard International 55 K, 1070 Bruxelles, sous le numéro de registre 0442 055 427,

organise le jeu-concours « 125 ans hansgrohe » (ci-après le « concours ») pour tous les clients, à l'occasion du 125ème anniversaire de la marque hansgrohe.

La participation au concours suppose l'acceptation complète du présent règlement.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le concours a lieu du 24/05/2026 au 26/09/2026 inclus.

Hansgrohe se réserve le droit de prolonger, modifier, reporter, écourter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Toute personne âgée de 18 ans au moins et domiciliée en Belgique ou au Luxembourg peut participer au concours en ligne.

Les participants au concours acceptent tout contrôle de l'identité et des données personnelles qu'ils auront communiquées. Toute indication d'une identité ou de données erronées entraînera d'office l'exclusion de la participation au concours.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. En cas de soumissions multiples, seule la première participation reçue sera prise en compte.

Le concours n'est pas ouvert aux employés de Hansgrohe.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Du 24/05/2026 au 26/09/2026, toutes les personnes participant au concours en ligne qui ont laissé une adresse e-mail correcte, rempli tous les champs obligatoires et répondu aux questions ainsi qu'à la question subsidiaire ont droit à une participation. Toute participation doit se faire via le formulaire en ligne : www.hansgrohe.be/fr/concours-125years

Le résultat du concours est contraignant et irrévocable et ne peut être contesté. Aucune correspondance (par lettre, e-mail, téléphone ou tout autre moyen) n'est possible concernant les résultats et le déroulement du concours. Les décisions concernant la désignation des gagnants sont définitives.

Les gagnants seront sélectionnés parmi toutes les participations reçues dans les délais (c'est-à-dire entre le 24/05/2026 au 26/09/2026 à minuit). Les personnes ayant répondu aux questions du concours et s'étant le plus rapproché de la réponse à la question subsidiaire se verront attribuer, dans l'ordre décroissant, l'un des cadeaux.

En cas d'ex aequo, le participant dont la participation a été enregistrée en premier gagne.

Les participants au Concours acceptent que leur participation et leur éventuel acquis du prix soient employés à des fins de marketing par HANSGROHE SA.

Ainsi, HANSGROHE SA pourra utiliser le nom du gagnant, ainsi que les photos qui seront prises lors de la remise des prix à des fins promotionnelles et le participant renonce à tout droit en la matière. Le gagnant du premier prix s'engage à participer à un reportage sur la rénovation de sa salle de bains. À cette occasion, nous vous demandons l'autorisation de

prendre des photos avant, pendant et après les travaux, ainsi que lors de la sélection des produits via le configurateur de salle de bains hansgrohe.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix du concours consistent en 125 lots :

- 1er prix : une salle de bains Hansgrohe d'une valeur de 10 000 € TTC*. Elle comprend les produits suivants :
 - Un lavabo avec meuble assorti au choix (max. 2 pièces)
 - Un robinet de lavabo au choix (max. 2 pièces)
 - 1 ensemble de douche au choix (encastré ou apparent, max. 1 pièce)
 - 1 WC au choix (en option**)
 - 1 miroir au choix (en option**)
 - 1 vidage au choix (en option**)

* L'installation et les éventuels frais supplémentaires sont à la charge du gagnant. Les articles doivent être retirés à Anderlecht. Hansgrohe peut également livrer les articles (uniquement en Belgique ou au Luxembourg). Dans ce cas, les frais de transport seront facturés au gagnant.

** Si cela rentre dans le budget de 10 000 €. Tout montant dépassant ce budget sera facturé au gagnant au prix public brut, TVA de 21 % comprise, à la date du 26/09/2026.

- 2^{ème} prix: Raindance Alive Showerpipe ShowerSelect – Chrome - 24582000
- 3^{ème} et 4^{ème} prix: Talis M54 robinet de cuisine - 72861000
- 5^{ème} jusqu'au 9^{ème} prix: RBH sac-à-dos d'une valeur de € 160
- 10^{ème} jusqu'au 19^{ème} prix: Raindance Alive douche à main – Chrome - 24500000
- 20^{ème} jusqu'au 44^{ème} prix: Haut-parleur Bluetooth hansgrohe
- 45^{ème} jusqu'au 69^{ème} prix: Essuie
- 70^{ème} jusqu'au 99^{ème} prix: Gourde
- 100^{ème} jusqu'au 125^{ème} prix: Tire-bouchon

Les prix sont personnels et non transmissibles et ne peuvent en aucun cas être convertis en argent. Il sera demandé au gagnant de prouver son identité.

En cas de circonstances exceptionnelles (force majeure et équivalent), HANSGROHE SA se réserve le droit de remplacer ce prix par un autre prix de la même valeur ou supérieure.

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, HANSGROHE SA se réserve expressément le droit d'exclure le participant en question de ce concours et de tout autre concours.

Un prix maximum sera attribué par adresse (lieu de résidence) où plusieurs personnes vivent ensemble en tant que famille. La première inscription reçue sera prise en considération.

Les 2 premiers prix devront être retirés dans notre showroom situé à Anderlecht (Boulevard International 55K, 1070 Bruxelles). Les autres prix seront envoyés à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE CIVILE

HANSGROHE SA n'est pas responsable des événements indépendants de sa volonté, tels que, par exemple, le mauvais fonctionnement ou l'indisponibilité du service postal ou de internet.

HANSGROHE SA ne sera pas responsable si, en raison d'un cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité légitime, ou d'une décision de justice, elle est contrainte d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment.

HANSGROHE SA ne pourra être tenue pour responsables des éventuels préjudices au plaisir des prix du concours.

ARTICLE 6 – REGLEMENT

Aucun échange de courrier ou autre moyen de communication ne sera effectué au sujet de ce concours. Le règlement est disponible sur simple demande écrite à HANSGROHE sa.

Le présent règlement est soumis à la législation belge.

Seuls les tribunaux de Bruxelles sont habilités en cas de différends.

ARTICLE 7 – REMARQUES RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES

<https://www.hansgrohe.be/fr/protectiondesdonnees>